



Divorce / garde enfant

Par Oceane99

Bonjour,

Je me permets de venir vers vous car j'ai une ou deux questions.

Mon mari a quitté le domicile conjugal après de nombreux conflits entre nous. Mais je ne l'ai jamais trompé mais lui je le soupçonne bref depuis plus de 6mois il m'a laissé avec 2 enfants de 2 ans et 10mois.

J'ai reçu un courrier de son avocat qui demande un divorce à l'amiable.

Je dois du coup prendre un avocat de mon côté.

Puis je demander une pension et la garde exclusive et l'obtenir? étant donné que depuis son départ il nous a carrément tourné le dos.

Pas de pension rien. Nous vivons sans lui je gère tout!

Je pense qu'il demandera une garde alternée dont je me refuse catégoriquement.

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

Par blanchat

Lors d'une procédure de divorce, il est préférable de recourir à un avocat en droit de famille spécialisé en divorce. Ce spécialiste vous conseille et vous accompagne dans les procédures, les négociations potentielles, la pension alimentaire, le mode de garde des enfants, jusqu'à la prononciation du divorce et parfois au-delà. Il peut intervenir dans le cadre d'un divorce par consentement mutuel comme dans le cas d'un divorce contentieux. Il représente un époux devant le juge des affaires familiales ou JAF en cas de besoin.

voici son contact si vous avez besoin de ces services

Cabinet RIDEREAU Annabel le meilleur
annabelrideau@aol.com

Par ESP

BONJOUR (formule de politesse).

Attention SPAM

Par Agathe55

Bonjour,

Vous ne pouvez prétendre à une garde exclusive. Le droit des enfants est en cause, normal, ils ont le droit d'avoir un lien avec leur père.

Vous pouvez demander une garde classique avec une pension alimentaire oui. Vous êtes en droit de refuser une garde alternée si celui-ci n'est pas dans un rayon de 5 km ou que cela permette l'alternance dans de bonnes conditions pour les enfants. Et même en garde alternée, en cas de disparité des revenus ; vous pouvez demander une pension alimentaire.

Vous avez tout pour vous pour une pension alimentaire et la garde classique car il ne subvient plus aux besoins de la famille et ne prends pas ses enfants. Le juge prendra en considération et n'aime pas ça du tout.

Les divorces pour faute pour adultère n'existe plus.

Si les conditions à l'amiable ne vous conviennent pas ; refuser. A savoir qu'on distingue le JAF du divorce. Vous pouvez obtenir un jugement pour la garde des enfants avant même que vous soyez divorcés.

Ca en est où de votre histoire ?